

Image not found or type unknown



Rupture période d'essai après promotion

Par **Paulo437**, le **05/04/2023** à **16:28**

Bonjour,

Je suis actuellement en période d'essai jusqu'au 27 avril en tant qu'employé polyvalent mais je vais passer responsable avec un nouveau contrat.

Je souhaite savoir si je romps ma période d'essai sur le nouveau contrat, est-ce que mon ancien contrat est toujours effectif et je retourne au poste d'employé polyvalent ou je peux quitter l'entreprise directement (en respectant le délai de prévenance de la période d'essai) ?

Merci pour vos conseils